

190

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché(s) sur appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable au Faubourg Blanchot entre les rues Faidherbe et Charles de Verneilh

P.J. : - 1 projet de délibération  
- 3 plans de l'aménagement

Dans le cadre de sa politique de développement des déplacements en modes doux, notamment des itinéraires cyclables, la ville de Nouméa envisage la création d'une piste cyclable au Faubourg Blanchot entre les rues Faidherbe et Charles de Verneilh.

Ce projet s'inscrit dans l'opération de liaison cyclable Est-Ouest entre la promenade Pierre Vernier et le centre-ville, pour lequel la ville de Nouméa est lauréate de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – continuités cyclables » initié en 2020 par le Ministère de la transition écologique. Subventionné à hauteur de 333 651 551 francs CFP par l'Etat, il offrira, à terme, un itinéraire pacifié et sécurisé, en alternative à la route du Port Despointes, très circulée, pour raccorder au centre-ville et aux équipements de la promenade Pierre Vernier, les habitants des quartiers de la Vallée des Colons, du Faubourg Blanchot, de N'Géa et du Val Plaisance.

Les travaux de cette opération sont répartis en 2 lots :


- Lot n° 1 – Voirie et Réseaux Divers (VRD), pour une durée d'exécution de 10 mois, comprenant :
  - l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de large ou en trottoir partagé sur un linéaire d'environ 1 000 mètres, entre le site dit des jardins militaires et le Quartier Latin, par les rues Faidherbe, de Soissons, de Reims, de Maubeuge, la route du Port Despointes et les rues de la Valbonne et Charles de Verneilh ;
  - l'aménagement d'un trottoir revêtu en enrobé de 1,40 mètre de large sur l'ensemble du linéaire de la piste cyclable ;
  - le renforcement du réseau d'assainissement de la rue de Soissons sur un linéaire d'environ 150 mètres ;
- Lot n° 2 : Signalisation Lumineuse de Trafic (SLT), pour une durée d'exécution de 5 mois, comprenant :
  - la création de trois carrefours à feux :
    - o Route de l'Anse-Vata – rue de la Valbonne
    - o Route de l'Anse-Vata – rue Bichat – rue de Metz
    - o Boulevard Extérieur – rue de Metz
  - la modification du carrefour à feux boulevard Extérieur – route du Port Despointes – Rue Léon Coursin – rue de la Valbonne.

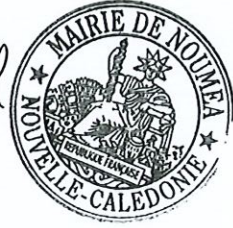
Le montant des travaux est estimé à 150 millions de francs CFP TTC pour le lot n° 1 et à 35 millions de francs CFP TTC pour le lot n° 2, soit un montant prévisionnel total de 185 millions de francs CFP TTC.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire ou son représentant à signer le ou les marché(s) sur appel d'offres ouvert avec le ou les soumissionnaires qui sera(seront) proposé(s) par la commission d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable au Faubourg Blanchot entre les rues Faidherbe et Charles de Verneilh.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 30 juin 2023

Le Maire,  
  
Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

790

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 20 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Christine BELLET
	M.	Warren NAXUE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	Mme	Pascale SERVENT	M.	Claude CHARLOT
<b>13.07.2023</b>	M.	Michel FONGUE	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Janine BAJON	M.	Patrick SAKOUMORI
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Magali MANUOHALALO
<b>13.07.2023</b>	M.	Bruno CAPY	Mme	Laurie HUMUNI
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Veylma FALAE0
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Eric MELTESALE
	Mme	Kimberley BARONI	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Patrick GUILLON	Mme	Charlotte THAI AWE
			Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Stéphanie PAIMAN
Nombre de présents	:	30	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de votants	:	52	Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIIHALAI
(22 procurations)			Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Daniel HINSCHBERGER
			Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
			M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Joseph BOANEMOA
			Mme	Cindy PRALONG	Mme	Christine LE SAINT
			Mme	Naïa WATEOU	Mme	Jeanne POELLABAUER
			M.	Luc BRUN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL
			Mme	Valérie LAROQUE		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/790

autorisant la signature du ou des marchés sur appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable au Faubourg Blanchot entre les rues Faidherbe et Charles de Verneilh

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 JUL. 2023

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023,

VU la convention de financement n° 21-82-13 du 17 juin 2021 pour la réalisation de la liaison cyclable Est-Ouest entre la promenade Pierre Vernier et le Grand Centre signée avec l'agence de financement des infrastructures de transport de France,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/111 du 30 juin 2023,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable entendue en séance du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le maire ou son représentant est habilité à signer le ou les marché(s) sur appel d'offres ouvert(s) à intervenir avec le ou les soumissionnaires qui sera(seront) proposé(s) par la commission d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable au Faubourg Blanchot entre les rues Faidherbe et Charles de Verneilh, comprenant les lots suivants :

- Lot n° 1 : Voirie et Réseaux Divers (VRD) ;
- Lot n° 2 : Signalisation Lumineuse de Trafic (SLT).

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre :

1/ Pour le lot n° 1 – Voirie et Réseaux Divers (VRD)

- l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de large ou en trottoir partagé sur un linéaire de 1 000 mètres environ, entre les jardins militaires et le Quartier Latin, par les rues Faidherbe, de Soissons, de Reims, de Maubeuge, la Route du Port Despointes, les rues de la Valbonne et Charles de Verneilh ;
- l'aménagement d'un trottoir de 1,40 mètre de large sur l'ensemble du linéaire de la piste cyclable ;
- le renforcement du réseau d'assainissement de la rue de Soissons sur un linéaire de 150 mètres environ.

2/ Pour le lot n° 2 – Signalisation Lumineuse de Trafic (SLT)

- la création de trois carrefours à feux :
  - o Route de l'Anse Vata – rue de la Valbonne
  - o Route de l'Anse Vata – rue Bichat – rue de Metz
  - o Boulevard Extérieur – rue de Metz
- la modification du carrefour à feux boulevard Extérieur – route du Port Despointes – Rue Léon Coursin – rue de la Valbonne.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à cent quatre-vingt-cinq millions (185 000 000) de francs CFP TTC répartis comme suit :

- Pour le lot n° 1 : cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFP TTC
- Pour le lot n° 2 : trente-cinq millions (35 000 000) de francs CFP TTC

La dépense est imputable aux budgets 2023 à 2025 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 JUL. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 25 JUL. 2023

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Le maire,



Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.E.P. (S.A.E.P.)	-	1
SGL (F.T.)	-	1
MISE EN LIGNE	-	1

Mis en ligne le :

28 JUL. 2023

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MARCHES SUR AOO TRAVAUX AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE AU FAUBOURG BLANCHOT

---

Date de transmission de l'acte : 27/07/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 27/07/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-790 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230720-2023-790-DE

---

Date de décision : 20/07/2023

Acte transmis par : Celine MARTINI ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Marchés publics de travaux
- 1.1.1.3. Marchés publics de travaux d'un montant égal ou supérieur à 100 millions de F.CFP